

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N° LAS-0007-27**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 mars 2018, le règlement suivant :

LAS-0007-27 Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs pour l'exercice financier 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 15 mars 2018.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW
NO. LAS-0007-27**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on March 5, 2016, the following by-law:

LAS-0007-27 By-law amending by-law LAS-0007 establishing fees for 2018.

This by-law may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This by-law takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on March 15, 2018.

Nathalie Hadida
Secretary of the Borough